Image not found or type unknown

viol abus sexuel défense des victimes

publié le **01/10/2009**, vu **3310 fois**, Auteur : Caroline FONTAINE, avocat à Aix en Provence

défense des victimes d'abus sexuels dans le cadre d'un procès pénal

La victime d\'un viol subit un traumatisme très important.

Il est important qu\'elle **dénonce les faits au plus tôt**, afin de retrouver l\'auteur du viol, s\'il est inconnu, et à tout le moins, préserver le maximum de preuves.

En outre, la victime a besoin d\'aide. Dès lors qu\'elle parle, il pourra lui être procuré un **soutient psychologique indipensable**

La victime ira **porter plainte** à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche.

Si cela est possible, des **prélèvements ADN** seront effectués pour tenter d\'obtenir des renseignements sur l\'auteur du viol (fragment de peau, sperme, cheveux, sang.....)

Le viol est passible de la Cour d\'Assises

Aussi, un **juge d\'instruction** prendra en charge le dossier

Dès ce stade, **la victime pourra se constituer partie civile et avoir des droits**:

- avoir accès au dossier d\'instruction
- être asssité par un avocat
- demander au juge la réalisation de certains actes d\'instruction, et donc, être partie prenante, à l\'enquête

Lorsque l\'instruction lui parait terminée, le juge, après avis du Procureur de la République, décide de la suite à donner au procès:

- non lieu à poursuivre devant une juridiction de jugement s\'il estime qu\'il n\'y a pas de preuve contre l\'auteur présumé
- renvoi devant la Cour d\'Assises
- exceptionnellement, renvoi devant le tribunal correctionnel, c\'est à dire déclassement du dossier criminel en dossier correctionnel.

La victime peut se constituer partie civile à tous les stades procéduraux, y compris le jour du jugement.

Elle veillera alors à ce que les juges aillent dans le sens de la condamnation, et sa présence est importante au procès.

Elle demandera également des **dommages et intérêts**.

La condamnation de l\'auteur des faits et l\'octroi de dommages et intérêts sont des éléments importants pour la **reconstruction de la victime**, dont le \"**statut de victime**\" sera officiel.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés